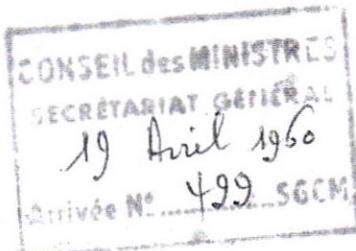

 MINISTERE DE L'INTERIEUR

 ECRETS DU PREMIER MINISTRE



ANNEE 1960 - 1 - N° 93 /PCM/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;

VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU la décision n° 31/PCM/MI. du 20 Février 1959, nommant M. DORMONT, 1er Adjoint au Commandant de cercle de Kandi;

VU les nécessités de service ;

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil des Ministres entendu ;

 D E C R E T :

ARTICLE 1er. - M. DORMONT Paul, Attaché de la F.O.M. de 3ème classe 4ème échelon actuellement Adjoint au Commandant de Cercle de Kandi, est chargé des affaires courantes du Cercle de Kandi, en remplacement de M. COLLOS, titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 14 AVRIL 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE,
 LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Hubert MAGA
 Hubert M A G A

M. AROUNA

AMPLIATIONS:

J.O.R.D.	1		
HAUSSAIRE	1		
PRESIDENCE	1		
M.I.	1	INTERESSE	1
KANDI	1	INFOR.	1
TRESOR	1	MIS A.COOP.	1
C.F.	1	P.C.M.	15
C.D.	1	S.G.C.M.	3
M/F.PUBLIQUE	1		